



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'Administration des Postes et Télécommunications françaises met en vente à partir du 11 novembre 1960 à Paris, et du 14 novembre dans les autres bureaux, un timbre-poste commémoratif du 20^e anniversaire de la création de l'Ordre de la Libération.

CARACTÉRISTIQUES DE CE TIMBRE

Valeur : 0,20 NF

Couleurs { vert
noir

50 timbres à la feuille

Dessiné et gravé
en taille-douce par DURENSFormat vertical 22 × 36
(dentelé 13)

Le sujet du timbre est constitué par le médaillon central du Collier de l'Ordre, le motif bordant la figurine étant, lui, emprunté au Collier de l'Ordre de Saint-Michel, Ordre qui, dans l'histoire de France, fut l'homologue et le prédécesseur de l'Ordre de la Libération.

Parmi les Grands Ordres nationaux, l'Ordre de la Libération est exceptionnel autant par les circonstances de sa création et la volonté qui présida continûment à son organisation que par le nombre réduit de ses membres appelés « Compagnons » et le prestige qui l'entoure.

Dès l'appel légendaire du 18 juin 1940, le Général de Gaulle avait tenu à grouper autour de lui, dans un moment dramatique de notre histoire, tous ceux qui n'avaient plus, suivant son exemple, qu'un objectif : assurer dans l'honneur et par la victoire la libération de la France et des territoires qui dépendaient d'elle. Pour marquer cette volonté et pour ne pas utiliser l'institution de la Légion d'honneur dont le fonctionnement normal était compromis par la dualité des pouvoirs, le Général de Gaulle fonda par une ordonnance édictée le 17 novembre 1940 à BRAZZAVILLE, capitale de la France Libre, l'Ordre de la Libération qui, selon les termes de l'article 1^{er} « est destiné à récompenser les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se seront signalées dans l'œuvre de la libération de la France et de son Empire ». Un décret, en date du 29 janvier 1941, en régit l'organisation : institution d'un Conseil avec un Chancelier et des « Compagnons de la Libération ». L'insigne est un écu de bronze, portant un glaive en pal, surchargé d'une croix de Lorraine avec au revers en exergue la devise : « Patriam servando victoriam tulit ». Le ruban de moire verte et noire symbolise le deuil et l'espérance du pays.

Désormais l'Ordre de la Libération accompagne les étapes de l'épopée qui de Londres, des champs de bataille d'Afrique, d'Océanie, d'Asie et d'Europe, aboutit à la victoire libératrice de 1944 et de 1945. La victoire marqua naturellement la stabilisation définitive de l'Ordre, symbolisée par le décret du 23 janvier 1946 qui précise qu'il ne sera plus procédé à l'attribution de la Croix de la Libération. Cinq villes ou collectivités ont reçu cet honneur : PARIS, GRENOBLE, NANTES, VASSIEUX-EN-VERCORS et l'île de SEIN dont tous les hommes valides avaient rejoint en 1940 la France Combattante; dix-huit unités combattantes en furent décorées ; il y eut, à titre individuel, 1.030 nominations dont près d'un tiers à titre posthume. Tous appartenaient selon les propres paroles du Général de Gaulle, « à cette Chevalerie exceptionnelle créée au moment le plus grave de l'histoire de France, fidèle à elle-même, solidaire dans le sacrifice et dans la lutte ». L'Ordre de la Libération n'est pas seulement le rappel exaltant des heures glorieuses du passé, c'est aussi l'exemple de la confiance et du dévouement total à la Patrie.